

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

## ARRÊTÉ N° 2022/059

### fixant la liste des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### Le Président,

#### VU :

- Le code général de la fonction publique du 1<sup>er</sup> mars 2022,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-162 modifié portant ouverture pour le compte des Centres de Gestion de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur des concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-041 en date du 23 février 2021 modifié établissant la liste des membres de jury de concours et d'examens professionnels d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- l'arrêté du Délégué régional du C.N.F.P.T. Provence Côte d'Azur n° 2022-1335 en date du 24 mars 2022 portant désignation d'un représentant du Centre national de la fonction publique territoriale et de son suppléant dans un jury de concours ou d'examen décentralisé,
- le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,

#### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 : La liste des membres du jury s'établit comme suit :

- Monsieur Thomas BERETTONI  
Président du jury - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Saint-Laurent-du-Var - Délégué à l'Urbanisme, l'Aménagement, et le Juridique  
Conseiller régional
- Madame Sophie DEGUEURCE  
Adjointe au Maire de Mandelieu-La-Napoule  
Déléguée à la Culture, à la Citoyenneté (État Civil et Cimetières) et à la Légalisation de signatures
- Monsieur Thierry TOMBAREL  
Représentant du personnel à la CAP de catégorie B à la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis - Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Madame Lydie MEZIERES  
Représentante du CNFPT

**AR Prefecture**

006-280600529-20220323-2022\_059-AR

Reçu le 28/03/2022

Publié le 28/03/2022

- Madame Marie-Hélène LEMOISY
- Monsieur Laurent RICHIER

Ingénieur territorial au Département des Alpes-Maritimes - Chef de projets numériques, direction des services numériques  
Ingénieur principal territorial à la Métropole Nice Côte d'Azur - Directeur Adjoint voirie, réseaux et assainissement

Madame Sophie DEGUEURCE, Adjointe au Maire de Mandelieu-La-Napoule, assurera le remplacement du Président du Jury en cas d'empêchement de celui-ci.

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 23 mars 2022



**Le Président**

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des missions obligatoires  
et ressources humaines

Noël FIORUCCI

Philippe PRADAL

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.